



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 79599

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la problématique des personnes électro-hypersensibles ou souffrant du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques. Avec la multiplication des sources générant des champs électromagnétiques (antennes de téléphonie mobile, bornes wifi, etc.), de plus en plus d'administrés se plaignent de problèmes de santé liés à une hypersensibilité aux champs électromagnétiques, qui, dans certains cas, va jusqu'à rendre impossible toute activité professionnelle pour la personne concernée et peut même la conduire à une inaptitude professionnelle et à un licenciement. Il voudrait savoir quelles solutions sont actuellement à l'étude pour que ces personnes bénéficient d'une reconnaissance identique à celles qui sont considérées comme invalides et également incapables d'exercer une activité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79599

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3505

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)